



[BIENNE ACCUEIL](#)
[VIVRE](#)
[ÉCONOMIE](#)
[LOISIRS](#)
[AUTORITÉS / ADMINISTRATION](#)
[SERVICES](#)

Bienne Accueil > [Presse](#)

Agenda

Presse

Recherche / Archives

Presse

Emplois

Cartes

Bienne de A à Z

RSS

Augmentation marquée des cas quittant l'aide sociale et de l'intégration économique: le Conseil municipal concrétise l'une des priorités de sa législature
(09.05.2016)

Une intensification du travail auprès des bénéficiaires de prestations, un raccourcissement de la durée de perception, une diminution des coûts de l'aide sociale et une réduction du taux de retours; autant d'objectifs que le Conseil municipal a mis en avant en décidant d'accroître d'environ 15% les ressources en personnel du Département des affaires sociales. Il s'attaque ainsi à l'une de priorités de sa législature qu'il met parallèlement en corrélation avec la formulation d'objectifs concrets et mesurables.

Les ressources humaines issues de la compensation des charges sont épuisées

À Biemme, plus de 6000 personnes réparties sur plus de 4000 dossiers bénéficient de l'aide sociale. C'est un véritable défi que d'opérer un changement positif à long terme avec un taux de bénéficiaires aussi élevé et dans les conditions structurelles à Biemme. Dans ce contexte, le Conseil municipal a décidé de renforcer sensiblement les efforts en la matière en étoffant d'environ 15%, soit l'équivalent de près de quatorze emplois à plein temps, les ressources humaines du Département des affaires sociales. Il entend ainsi accélérer à l'avenir le retour des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail et réduire la dépendance à celle-ci. Le principe «prestation contre prestation» doit être appliqué de manière encore plus conséquente. Parallèlement, il convient de rechercher et de créer de nouvelles chances et de nouvelles voies pour les personnes en situation d'exclusion sociale. Pour ce faire, des postes d'auxiliaires seront notamment créés de manière à décharger les assistantes sociales et les assistants sociaux des tâches administratives. Le temps ainsi gagné pourra être réinvesti dans le travail destiné au conseil et à l'intégration. L'engagement requis de ces derniers fera régulièrement l'objet de contrôles et d'exigences.

Des objectifs mesurables

Le Conseil municipal ne se contente pas de créer des postes; il les associe également à des objectifs concrets et mesurables. Ces derniers sont listés ci-dessous et s'inspirent, à titre comparatif, du développement moyen (changement) du Canton de Berne.

Ce pas en avant est mû par la conviction du Conseil municipal qu'un signal fort est nécessaire pour exercer une influence durable et positive sur le taux d'aide sociale à Biemme. Les postes supplémentaires sont validés dans l'optique que les ressources engagées serviront globalement à baisser les coûts de l'aide sociale: chaque franc supplémentaire engagé devra donc, au final, revenir sous forme d'économie. Les objectifs fixés devraient être atteints dans trois ans.

Objectifs (à atteindre d'ici fin 2018)

- S'agissant des coûts résultant des postes créés en 2016, il est établi qu'à compter de 2019, l'évolution globale des coûts de l'aide sociale diminuera au moins dans la même mesure chaque année.
- Le taux de fluctuation du personnel dans le département est inférieur à 12% (→ 2018)
- Le Service social s'est doté d'un nouveau système de gestion des cas garantissant une intensification en la matière avec les effets suivants:

→ Réduction de la **durée moyenne de gestion des cas** (→2018: faire 5% de mieux que la moyenne cantonale)

→ Diminution du **taux de retours** (→ 2018: faire 5% de mieux que la moyenne cantonale)

Augmentation du **taux de sorties** (→2018: faire 5% de mieux que la moyenne cantonale)

- Amélioration du **taux de refinancement** pour l'aide sociale économique (→ 2018: faire 5% de mieux que la moyenne cantonale)
- Amélioration des **prestations partielles** aux bénéficiaires de l'aide sociale; une part plus importante de salaires partiels décharge les budgets et crée des chances d'intégration (→ 2018: faire 5% de mieux que la moyenne cantonale)
- Intensification de la **gestion des cas**: la gestion des cas est intensifiée pour environ 600 dossiers (environ sept unités de conseil en plus). Présentation de l'impact de cette mesure (→ 2018; vérification et élaboration d'un rapport en 2019).
- Optimisation de la **lutte contre les abus** (→ 2017: faire 5% de mieux que la moyenne cantonale)
- En comparaison (benchmark) avec d'autres villes et communes, les résultats de Bienne dans les domaines les plus importants sont supérieurs à la moyenne cantonale. Les éventuelles variations négatives peuvent être dûment justifiées (→ 2018).

Pour tout renseignement complémentaire:

Beat Feurer

Directeur de l'action sociale et de la sécurité

T: 032 326 12 11 (atteignable entre 13h30 et 15h00)

Thomas Michel

Responsable du Département des affaires sociales

T: 032 326 15 05 (atteignable entre 13h30 et 15h00)

[Conseil municipal](#)

[Retour](#)

 [imprimer cette page](#) | [^ top](#)

Accès rapide



[Vie culturelle](#)



[Enfants et jeunes](#)



[Sport](#)



[Street View et webcams](#)



[Carte journalière CFF](#)

Copyright

© 2016 Biel/Bienne, tous droits réservés.

[Contact / Mise en garde / Impressum / Plan du site](#)



Autres thèmes

[Urgences](#)
[SMS - ramassage déchets](#)
[Votations](#)
[Cité de l'énergie](#)
[Velospot](#)
[Toilettes publiques](#)
[Quiz de Bienne](#)

[Vieille Ville de Bienne](#)
[Tourisme Bienne](#)
[Transports publics](#)
[Chantiers dans les rues](#)
[Météo](#)

Téléchargements

 [Portrait de Bienne](#)
 [Développement urbain](#)
[Posters ville de Bienne](#)
[«Prix Engagement»](#)
[À propos Biel/Bienne](#)